Voluntary Sector Initiative

An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector

December 2001

Canada

Voluntary Sector

For more information please visit the Voluntary Sector Initiative
Web site: www.vsi-isbc.ca

Une version française de ce document est aussi disponible

Additional copies of this document can be obtained by calling:

Toll-free Number: 1 800 O-Canada
(1 800 622-6232)
TTY/TDD: 1 800 465-7735

or by downloading them in a variety of formats from
the above-noted web site, or by writing to:

Voluntary Sector Task Force
Privy Council Office
Government of Canada
90 Sparks Street, Suite 812
Ottawa, Ontario
K1A 0A3

or

Voluntary Sector Initiative Secretariat
1110-85 Albert Street
Ottawa, Ontario
K1P 6A4

102-01821/

An Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector

December 2001

National Library of Canada cataloguing in publication data

Canada. Voluntary Sector Task Force

An Accord between the Government of Canada and the voluntary sector

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire.
ISBN 0-662-66216-4
Cat. No. CP32-75/2001

1. Voluntarism – Government policy – Canada.
2. Nonprofit organizations – Government policy – Canada.
3. Charities – Government policy – Canada.
I. Canada. Privy Council Office.
II. Title.
III. Title: Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire.

HN110.V64 2001 361.3'7'0971 C2001-980384-2E

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Throughout their history, Canadians have worked together to build a strong, just, inclusive and caring society. The result of our efforts is a country like no other, a welcoming nation that recognizes diversity, and believes in sharing opportunity as well as prosperity.

Today, more than ever before, Canada depends on the combined strength of its private, public and voluntary sectors. While each of these contributes to our quality of life and deserves recognition, we are showcasing today the special value of the voluntary sector. A sector that engages Canadians across the country in the life of their communities, providing services and giving voice to shared concerns. A sector that is, in short, essential to our collective well being.

The Government of Canada and the voluntary sector have long worked side-by-side. Now, the *Accord between the Government of Canada and the Voluntary Sector* marks the launch of a new era of co-operation and respect.

I believe that this *Accord* is the blueprint for a strong and vibrant relationship between the voluntary sector and the Government of Canada. As such, it will show us how we can continue to work together to build a better country. This has always been the Canadian Way, and it is a tradition our government is proud to carry into the 21st century.

Jean Chrétien

OTTAWA
2001

Foreword

The Government of Canada and the voluntary sector have a long history of working together for the common good of Canadians. We share a commitment to improving the quality of life in Canada and to fostering the development of vibrant, healthy communities. Our relationship is built on a sound foundation of trust and mutual respect.

Over a year ago, we launched the Voluntary Sector Initiative, a joint endeavour to better serve Canadians by strengthening the capacity of the voluntary sector and enhancing the relationship between the voluntary sector and the Government of Canada. The Reference Group of Ministers on the Voluntary Sector provided oversight on behalf of the Government of Canada. A Voluntary Sector Steering Group performed a parallel function on behalf of the voluntary sector. A key element of the Initiative has been the joint development of this Accord, a document to guide the relationship, making it clearer, making it better.

The joint process that led to the Accord reflects the strong links between the voluntary sector and the Government of Canada. The work of the Joint Accord Table, which was responsible for drafting the document and consulting across Canada, was open and respectful. The Accord itself will, we believe, encourage everyone to continue on this path.

We view the Accord as a step toward the enhancement of the relationship between the voluntary sector and the Government of Canada. We must now take the next step and put this agreement into practice. It will be judged a success when it results in a more effective working relationship based on the shared values and principles outlined in the Accord.

We look forward to continuing our shared journey on the basis of this Accord and to building the next stage of our relationship for the benefit of Canadians.

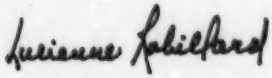

The Honourable Lucienne Robillard
Chair, Reference Group of Ministers on the Voluntary Sector[1]

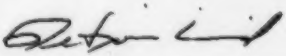

Marlene Deboisbriand
Chair, Voluntary Sector Steering Group[1]

[1] *List of members included in Annex*

Letter of transmittal

It is with great pleasure that we present this *Accord Between the Government of Canada and the Voluntary Sector.*

The purpose of the Accord is to strengthen the ability of both the Government of Canada and the voluntary sector to better serve Canadians. We believe that this Accord moves the two sectors toward greater mutual understanding and provides the framework within which the relationship can develop and evolve.

The Accord document was written by a working group, the Joint Accord Table, comprising fourteen individuals from the Government of Canada and the voluntary sector. The Table members were selected to reflect a cross-section of federal government departments and the voluntary sector.

To ensure that a broad range of viewpoints was heard, the Joint Accord Table held two rounds of consultations during the summer and fall of 2001. People from a wide range of voluntary sector organizations and from the departments and agencies of the Government of Canada offered their views. Special effort was also made to reach rural Canadians and visible minorities. Provincial and territorial officials and representatives from Aboriginal groups, the private sector, labour unions and the academic community were consulted.

What emerged was a remarkable consensus about the content of the Accord and the values, principles and commitments necessary for a stronger relationship between the Government of Canada and the voluntary sector.

We want to thank the more than 2,000 Canadians who participated in the consultation process. It is our hope that the Accord will lead not only to more effective and fruitful relations between the voluntary sector and the Government of Canada, but also to a greater understanding of the important contribution made by the voluntary sector to our quality of life.

We also wish to thank the staff members, from the Voluntary Sector Initiative Secretariat and the Voluntary Sector Task Force of the Privy Council Office, who provided content and logistical support to the Joint Accord Table. They carried out their work in a professional manner, displaying the spirit of collaboration that the Accord hopes to build.

The Joint Accord Table will dedicate the coming months to developing recommendations to implement the Accord. This includes a plan for monitoring and reporting on progress and draft codes or standards of good practice to help guide future interactions.

Since the consultations indicated wide acceptance and support for the content and purpose of the Accord, we are proud to commend it to the Government of Canada and the voluntary sector.

Lynne Toupin
Sector Co-chair
Joint Accord Table[2]

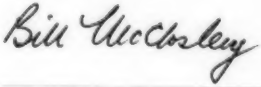

Bill McCloskey
Government Co-chair
Joint Accord Table[2]

[2] *List of Table members included in Annex*

Table of Contents

Introduction

Context 2
The Parties to this Accord 3
Scope of the Accord 4
Reason for the Accord – Why and Why Now 4
Process Leading to an Accord 5

The Accord

I Purpose of the Accord 7

II Values

Democracy 7
Active Citizenship 7
Equality 7
Diversity 7
Inclusion 7
Social Justice 7

III Principles

Independence 8
Interdependence 8
Dialogue 8
Co-operation and Collaboration 9
Accounting to Canadians 9

IV Commitments to Action

Shared Commitments 9
Government of Canada Commitments 9
Voluntary Sector Commitments 10

V Taking the Accord Forward 10

Conclusion 11

Annex A – Reference Group of Ministers on the Voluntary Sector 12

Annex B – Voluntary Sector Steering Group 13

Annex C – Joint Accord Table 15

Introduction

CONTEXT

Every day in Canada, volunteers and staff working in thousands of voluntary sector organizations are actively involved in making a difference in improving their communities. This is the Canadian way. The voluntary sector[3] is one of three pillars that constitute Canadian society, together with the public[4] and private sectors. Our quality of life, our economic strength and the vitality of our democratic institutions depend on the vibrancy of these interdependent sectors and the support they provide to one another.

Voluntary sector groups touch virtually all aspects of our society from social justice, human rights, environment, health and faith to arts and culture, sports and recreation. They deliver services critical to Canadians, advocate for common causes, support economic and community development in Canada and worldwide, and raise funds.

The voluntary sector has also been instrumental in the development of most of the public services we rely on today as essential aspects of a caring society – schools, hospitals, assistance to the disadvantaged, and care for children in need. All of these began as voluntary initiatives. Today, both the public and voluntary sectors are involved in the delivery of these services.

Voluntary sector organizations bring their knowledge, expertise and compassion in working with communities and individuals to public policy debates and identify priorities to governments. By encouraging people to participate and work together for common causes, the sector strengthens citizen engagement, gives voice to the voiceless, allows for multiple perspectives to be heard on a variety of issues, and provides opportunities for people to practice the skills of democratic life.

The voluntary sector provides opportunities for millions of volunteers to contribute to the life of their communities. The term "volunteer" refers to all who work by choice, without remuneration, on causes or for people outside their personal sphere. People volunteer formally, through organizations, or informally by participating and helping others. Volunteering takes different forms in different cultures and different regions of the country. People

[3] *The voluntary sector – also described as non-profit, third sector, non-governmental, community-based, and charitable sector.*

[4] *The public sector includes all levels of government – federal, provincial, territorial, regional and local.*

work and volunteer in the voluntary sector because they are committed to making a difference and believe deeply in the work they are doing.

Aboriginal people have a special place in Canadian society, and the content of this framework agreement needs to be interpreted or applied differently to reflect their point of view.

Volunteers are involved in all three sectors[5] but it is the voluntary sector that has been built by volunteers and continues to do the most to mobilize their efforts. The rich network of organizations, called the voluntary sector, helps make Canada the humane, caring and prosperous nation it is and is one of the strengths for which Canada is known around the world.

THE PARTIES TO THIS ACCORD

The Voluntary Sector

This Accord applies to the voluntary sector. This sector consists of organizations that exist to serve a public benefit, are self-governing, do not distribute any profits to members, and depend to a meaningful degree on volunteers. Membership or involvement in these organizations is not compulsory, and they are independent of, and institutionally distinct from the formal structures of government and the private sector.

Although many voluntary sector organizations rely on paid staff to carry out their work, all depend on volunteers, at least on their boards of directors.

The voluntary sector is large, consisting of an estimated 180,000 non-profit organizations (of which 80,000 are registered as charities) and hundreds of thousands more volunteer groups that are not incorporated. In 2000, 6.5 million people volunteered their time to a voluntary sector organization and the sector employed a further 1.3 million people. This diverse multitude of organizations ranges from small community-based groups to large, national umbrella organizations and includes such organizations as neighbourhood associations, service clubs, advocacy coalitions, food banks, shelters, transition houses, symphonies and local sports clubs.

The Government of Canada

This Accord applies to the departments and agencies of the Government of Canada.

Almost every aspect of Canadian life is in some way affected by the Government of Canada. Every day, millions of Canadians rely on essential services provided by the Government of Canada including national security, peacekeeping, protection of rights

[5] *Paid staff also work in all three sectors. Many are represented by labour unions that also provide fora where employees can take part in activities of benefit to them, their organization or their community.*

and freedoms, protection of the environment, protection of the health of Canadians, maintenance of national parks and treasures, communication and technology development, transportation guidelines and services, and many more.

The Government of Canada also plays an important role in the development of Canadian and global economies. Further, it sustains relations with other countries. Finally, the Government of Canada makes laws and rules that apply to all and affect many aspects of Canadians' daily lives.

SCOPE OF THE ACCORD

The Accord's focus is on the relationship between the voluntary sector and the Government of Canada. Both the Government of Canada and the voluntary sector have relationships with other levels of government (provincial, territorial, local), private sector entities and labour unions. Each of these relationships has its own history and dynamics. The Accord recognizes the importance of these relationships but it does not apply to them.

The Accord also recognizes that many voluntary sector organizations do not work directly with the Government of Canada but are affected by the regulatory, economic and social context it shapes. It acknowledges that there are circumstances where the Government of Canada and voluntary sector organizations may advocate different courses of policy action or choose to tackle issues of common interest separately.

This Accord does not compel the Government of Canada and the voluntary sector to work together; rather, it outlines the values and principles that will govern the relationship when they choose to work together.

REASON FOR THE ACCORD – WHY AND WHY NOW

The voluntary sector and the Government of Canada share a long tradition of joining forces to achieve common goals. Both sides believe, however, that there is benefit in formalizing the relationship with an Accord that will facilitate greater mutual understanding and more co-operative ways of working together.

A number of factors have led to the development of this Accord:

- At the end of the millennium, globalization, an increasingly diverse population, new economic and social realities, and changing government roles resulted in increased pressure on the voluntary sector which in turn led the sector

and the Government of Canada to search for better ways of working together and with others.

- The last decade also saw a greatly increased awareness of the voluntary sector and the contribution it makes to civil society in giving voice to citizens, identifying important and emerging issues, shaping policies and providing important services. The concept of the "voluntary sector as a sector" has been growing in the public consciousness and in the sector.

- Both the voluntary sector and the Government of Canada are large and diverse. It is important for each to know what to expect and to appreciate the roles, goals, and perspectives of the other.

- A number of provinces and other countries have seen benefits from setting out in writing the vision and expectations of the relationship between their governments and the voluntary sector. For example, in 1998, the development of Compacts between governments and the voluntary sector in the United Kingdom attracted worldwide interest.

THE PROCESS LEADING TO AN ACCORD

In 1995, twelve national umbrella organizations covering most parts of the voluntary sector came together as the Voluntary Sector Roundtable (VSR) to strengthen the voice of the sector. Its goals were to enhance the relationship between the sector and the Government of Canada, to strengthen the sector's capacity and to improve the legal and regulatory framework governing the sector.

In 1999, the VSR released the final report of an independent panel of inquiry it commissioned in 1997 to study issues of accountability and governance in the voluntary sector. Known as the "Broadbent Panel", the report it prepared was called *Building on Strength: Improving Governance and Accountability in Canada's Voluntary Sector.* This report contained 41 recommendations for the voluntary sector and for governments that would strengthen the sector's ability to function effectively.

During this same period, the Government of Canada was also looking at its relationship with the voluntary sector. The Government recognized the need for a strong and

vital voluntary sector if it was to meet its goal of improved quality of life for Canadians.

Following the release of the Broadbent Panel report, voluntary sector members and federal officials met in three groups, called "joint tables", to make recommendations on sector/government relationships, to strengthen the voluntary sector's capacity, and to improve regulations and legislation. They tabled a report in August 1999 called *Working Together*, containing 26 recommendations for action.

The 1999 Speech from the Throne reinforced the Government's commitment to build its relationship with the voluntary sector. This was followed in June 2000, with the Government of Canada's announcement of funding for the Voluntary Sector Initiative, which included the development of an Accord.

The Joint Accord Table was established with a mandate to develop an Accord, consult widely on it, and then develop and consult on measures required to put it into practice. The draft Accord was developed and broad consultations on its content and approach took place across Canada during the summer and fall of 2001. People from a wide range of voluntary sector organizations, and others with an interest in the sector, offered their views and advice on the proposed Accord and what it could mean for their organizations and their communities. Federal departments and agencies of the Government of Canada were also consulted. Labour unions, business entities, Aboriginal organizations, groups representing visible minorities, academic institutions and policy and research think tanks were also invited to provide their views. Many individuals also sent their comments.

The idea of an Accord was well received and there was broad consensus on the values and principles presented in the Accord. It is on the basis of this broad involvement and support that this Accord is recommended to the voluntary sector and the Government of Canada.

The Accord

I. PURPOSE OF THE ACCORD

The purpose of the Accord is to strengthen the ability of both the voluntary sector and the Government of Canada to better serve Canadians.

The strength of this Accord derives from the joint work that produced it. While the Accord is not a legal document, it is designed to guide the evolution of the relationship by identifying the common values, principles and commitments that will shape future practices. It focuses on what unites the two sectors, honours the contributions of both, and respects their unique strengths and different ways of working.

The Accord represents a public commitment to more open, transparent, consistent and collaborative ways of working together. When working together, the Government of Canada and the voluntary sector seek to fulfil the commitments set out in the Accord and in so doing enhance the quality of life of all Canadians.

II. VALUES

The Accord is based on the following six Canadian values that are most relevant to the relationship between the Government of Canada and the voluntary sector. These values are interrelated and together create the climate for improving and enhancing the lives of all Canadians:

Democracy – upholding the right to associate freely, to express views freely and to engage in advocacy.

Active Citizenship – welcoming the active involvement or engagement of individuals and communities in shaping society whether through political or voluntary activity or both.

Equality – respecting the rights of Canadians under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Human Rights Act*, and the rights of individuals worldwide as defined by the United Nations *Universal Declaration of Human Rights*.

Diversity – respecting the rich variety of cultures, languages, identities, interests, views, abilities, and communities in Canada.

Inclusion – welcoming the expression and representation of diversity and upholding the right of each to speak and be heard.

Social Justice – ensuring the full participation in the social, economic and political life of communities.

III. PRINCIPLES

The Accord is based on guiding principles:

Independence

The Government of Canada and the voluntary sector are autonomous, have unique strengths and separate accountabilities, and agree that:

- The Government of Canada is accountable to all Canadians for its actions and has a responsibility to identify issues of national concern and mobilize resources to address them, establish policies and make decisions in the best interest of all Canadians;
- Voluntary sector organizations are accountable to their supporters and to those they serve in providing services, organizing activities and giving collective voice at the local, national and international level;
- The independence of voluntary sector organizations includes their right within the law to challenge public policies, programs and legislation and to advocate for change; and
- Advocacy is inherent to debate and change in a democratic society and, subject to the above principles, it should not affect any funding relationship that might exist.

Interdependence

The voluntary sector and the Government of Canada recognize that:

- The actions of one can directly or indirectly affect the other, since both often share the same objective of common good, operate in the same areas of Canadian life, and serve the same clients; and
- Each has complex and important relationships with others (business, labour, provincial, territorial and local governments, etc.) and the Accord is not meant to affect these other relationships.

Dialogue

The voluntary sector and the Government of Canada, recognizing that sharing of ideas, perspectives, and experiences contributes to better understanding, improved identification of priorities, and sound public policy, agree that:

- Dialogue should be open, respectful, informed, sustained, and welcome a range of viewpoints;
- Dialogue should be carried out in a way which respects each party's confidential information, and builds and maintains trust; and
- Appropriately designed processes and governance structures are necessary to achieve sustained dialogue.

Co-operation and Collaboration

The Government of Canada and the voluntary sector agree that the social fabric of communities is strengthened and civic engagement is increased when they work together to address issues of mutual concern, and that:

- Working together to identify common priorities or complementary objectives will help facilitate co-operation and collaboration; and
- Working relationships should be flexible and respect what others contribute and the challenges and constraints under which they operate.

Accounting to Canadians

In addition to their separate accountabilities, the voluntary sector and the Government of Canada are accountable for maintaining the trust and confidence of Canadians by:

- Ensuring transparency, high standards of conduct and sound management in their work together; and
- Monitoring and reporting on the results.

IV. COMMITMENTS TO ACTION

The values and principles of the Accord are the starting point for the development of the relationship. Success in building the relationship will depend on the actions and practices of both the Government of Canada and the voluntary sector for the benefit of all Canadians. In moving into the future the following commitments will be essential.

Shared Commitments

The voluntary sector and the Government of Canada commit to:

- Act in a manner consistent with the values and principles in this Accord;
- Develop the mechanisms and processes required to put the Accord into action;
- Work together as appropriate to achieve shared goals and objectives; and
- Promote awareness and understanding of the contributions that each makes to Canadian society.

Government of Canada Commitments

The Government of Canada commits to:

- Recognize and consider the implications of its legislation, regulations, policies and programs on voluntary sector organizations including the importance of funding policies and practices for the further development of the relationship and the strengthening of the voluntary sector's capacity;
- Recognize its need to engage the voluntary sector in open, informed and sustained dialogue in order that the sector may contribute its experience, expertise, knowledge,

and ideas in developing better public policies and in the design and delivery of programs; and

- Address the issue of ministerial responsibility for the continued development of the relationship with the voluntary sector.

Voluntary Sector Commitments

The voluntary sector commits to:

- Continue to identify important or emerging issues and trends in communities, and act on them or bring them to the attention of the Government of Canada;
- Serve as a means for the voices and views of all parts of the voluntary sector to be represented to and heard by the Government of Canada, ensuring that the full depth and diversity of the sector is reached and engaged; and
- Address the issue of responsibility for the continued development of the relationship with the Government of Canada.

V. TAKING THE ACCORD FORWARD

The Accord is the beginning of a journey. Measures are needed to implement its provisions. The voluntary sector and the Government of Canada agree to develop in a timely fashion:

- Appropriate organizational structures in the Government of Canada and the voluntary sector to give effect to the provisions of the Accord;
- Processes for monitoring the Accord, reporting to Canadians on the status of the relationship and the results that have been achieved, resolving disputes, agreeing on next steps, and discussing the strategic opportunities for future collaboration;
- Codes or standards of good practice to help guide interactions between government departments and voluntary sector organizations on aspects of the relationship such as policy dialogue, funding, and other issues as identified;
- A regular meeting between Ministers and sector representatives to discuss the results that have been achieved; and
- Ongoing actions to increase awareness about the Accord within the sector and the Government of Canada, and among Canadians.

The goal is that the Accord and its implementation plan will provide an enabling framework that will help the voluntary sector and the Government of Canada better serve Canadians.

Conclusion

Canadians expect strong, vibrant and engaged communities, and seek to build a solid, just and inclusive society where values and principles count, where the full range of human activities is encouraged, and where individuals and communities can realize their potential. To better serve Canadians and help them achieve the society they want, the Government of Canada and the voluntary sector seek to strengthen their relationship. The Accord is the starting point of that journey.

Annex A

REFERENCE GROUP OF MINISTERS ON THE VOLUNTARY SECTOR

Chair:

The Honourable Lucienne Robillard
President of the Treasury Board and
Minister responsible for Infrastructure

The Honourable Herbert Eser Gray
Deputy Prime Minister

The Honourable Brian Tobin
Minister of Industry

The Honourable Sheila Copps
Minister of Canadian Heritage

The Honourable Allan Rock
Minister of Health

The Honourable Martin Cauchon
Minister of National Revenue and
Secretary of State (Economic
Development Agency for the
Regions of Québec)

The Honourable Jane Stewart
Minister of Human Resources
Development

The Honourable Maria Minna
Minister for International Cooperation

The Honourable Hedy Fry
Secretary of State (Multiculturalism)
(Status of Women)

Annex B

VOLUNTARY SECTOR STEERING GROUP

Paddy Bowen
Executive Director
Volunteer Canada*

Marlene Deboisbriand
Chair, Voluntary Sector Steering Group
Chief Operating Officer and
Senior Vice President
United Way of Canada-Centraide
Canada*

Colleen Ford
Executive Director
Canadian Parks and Recreation
Association*

Bonnie Greene*
Program Director, Division of Mission
United Church of Canada

Al Hatton
Executive Director
The Coalition of National Voluntary
Organizations*

Patrick Johnston
President and Chief Executive Officer
Canadian Centre for Philanthropy*

Sol Kasimer
Chief Executive Officer, YMCA Canada
for the Health Charities Council
of Canada*

Colleen Kelly
Executive Director
Volunteer Vancouver

Victor Lachance
President and Chief Executive Officer
Canadian Centre for Ethics in Sport*

Marcel Lauzière
Executive Director
Canadian Council on Social
Development*

Suzanne Lawson
National Executive Director
Amyotrophic Lateral Sclerosis Society
of Canada

Susan Lewis
President
United Way of Winnipeg

Don McCreesh
Chair, Board of Directors
YMCA of Greater Toronto

Esperanza Moreno
Deputy Director
Canadian Council for
International Cooperation*

Ann Mowatt
Past Chair, Board of Directors
The Coalition of National
Voluntary Organizations

** denotes member organization or representative of the Voluntary Sector Roundtable*

Martha Parker
Executive Director
Volunteer Calgary

Monica Patten
President and Chief Executive Officer
Community Foundations of Canada*

Lucie Rémillard
President and Executive Director
Sainte-Justine Hospital Foundation

Penelope Rowe
Chief Executive Officer
Community Services Council,
Newfoundland & Labrador

Lynne Toupin
Chief Executive Officer
Canadian Co-operative Association

Michael Weil
President and Chief Executive Officer
Montreal YMCA

Megan Williams
National Director
Canadian Conference of the Arts*

Bob Wyatt
Executive Director
The Muttart Foundation

Canadian Environmental Network*

Dr. Anu Bose
Representative of the National Visible
Minority Reference Group
of the Voluntary
Sector Initiative Secretariat

Doreen Saulis
Representative of the Aboriginal
Reference Group of the Voluntary
Sector Initiative Secretariat

** denotes member organization or representative of the Voluntary Sector Roundtable*

Annex C

JOINT ACCORD TABLE

The Joint Accord Table was formed in the fall of 2000 as part of the Voluntary Sector Initiative. The mandate of the Table was to develop the current framework document – the Accord – and associated monitoring and reporting measures that will improve the way the Government of Canada and the voluntary sector work together for the benefit of Canadians.

The Table is composed of an equal number of government officials and members of the voluntary sector and is jointly co-chaired. The work that it produces is a result of consensus between the sectors.

The Government of Canada officials and members of the voluntary sector who developed this Accord are:

Lynne Toupin (co-chair)
Chief Executive Officer
Canadian Co-operative Association

Huguette Beauchamp
Présidente
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Colleen Ford
Executive Director
Canadian Parks and Recreation Association

Al Hatton
Executive Director
The Coalition of National Voluntary Organizations

Wayne Helgason
Executive Director
Social Planning Council of Winnipeg

Bill McCloskey (co-chair)
Assistant Commissioner
Canada Customs and Revenue Agency

Guillaume Bissonnette[1]
General Director
Finance Canada

Kristine Burr
Assistant Deputy Solicitor General
Solicitor General Canada

Matthew King[2]
Assistant Deputy Minister
Fisheries and Oceans Canada

Martha Nixon
Assistant Deputy Minister
Citizenship and Immigration Canada

Graham Stewart
Executive Director
John Howard Society of Canada

Elaine Teofilovici
Chief Executive Officer
YWCA of/du Canada

Jean-Guy Saint-Martin
Assistant Deputy Minister
Canada Economic Development

Susan Scotti
Assistant Deputy Minister
Human Resources Development Canada

[1] **Guillaume Bissonnette** replaced by:
Réal Bouchard
Director
Finance Canada
September 2001

[2] **Matthew King** replaced by:
Eva Kmiecic
Deputy Commissioner
Royal Canadian Mounted Police
September 2001

The development and publication of this Accord document by the Joint Accord Table was made possible through the strong support received from a dedicated team composed of staff from the Voluntary Sector Task Force (Privy Council Office) and the Voluntary Sector Initiative Secretariat. They guided the research and development of the Accord and provided expertise, knowledge and advice to the Joint Accord Table members throughout the process.

The team members who provided this dedicated support were:

Susan Carter
Joanne Cousineau
Gary Evans
Susan Fletcher
Georges Grujic
Rebecca Hales
Kate Humpage
Micheline Lavoie
Peter Mathieson

Many other people were instrumental in providing policy, communication, and consultation support essential to the success of the project.

Observer to the Joint Accord Table: Susan Phillips, Associate Professor, Carleton University.

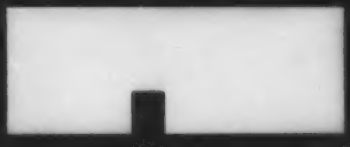

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

décembre 2001

Canada

Secteur bénévole et communautaire

Pour plus de renseignements, visitez le site Web de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire :
www.vsi-isbc.ca

An English version of this document is also available.

Vous pouvez obtenir d'autres exemplaires de ce document en composant les numéros de téléphone suivants :

Numéro sans frais : 1 800 O-Canada
(1 800 622-6232)
Téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735 ;

ou en les téléchargeant sous diverses formes du site Web mentionné ci-dessus ; ou en communiquant avec le

Groupe de travail sur le secteur bénévole
Bureau du Conseil privé
90, rue Sparks, Suite 812
Ottawa (Ontario) K1A 0A3

ou avec le

Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire
1110-85, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 6A4

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

décembre 2001

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Groupe de travail sur le secteur bénévole

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit. : An Accord between the Government of Canada and the voluntary sector.
ISBN 0-662-66216-4
N° de cat. CP32-75/2001

1. Bénévolat – Politique gouvernementale – Canada.
2. Associations sans but lucratif – Politique gouvernementale – Canada.
3. Oeuvres de bienfaisance – Politique gouvernementale – Canada.
I. Canada. Bureau du Conseil privé.
II. Titre.
III. Titre : An Accord between the Government of Canada and the voluntary sector.

HN110.V64 2001 361.3'7'0971 C2001-980384-2F

PRIME MINISTER · PREMIER MINISTRE

Tout au long de leur histoire, les Canadiens et Canadiennes ont travaillé ensemble à bâtir une société forte, juste, ouverte et solidaire. Le fruit de ces efforts collectifs est un pays incomparable – une terre d'accueil qui reconnaît la diversité et tient à assurer l'égalité des chances et le partage de la prospérité.

Aujourd'hui plus que jamais auparavant, le Canada repose sur la force conjuguée de ses secteurs privé, public et bénévole. Bien qu'il convienne de souligner la contribution de chacun de ces secteurs à notre qualité de vie, nous voulons mettre en relief aujourd'hui le rôle particulièrement précieux du secteur bénévole et communautaire. Un secteur qui implique les citoyens aux quatre coins du pays dans la vie de leur collectivité, où ils prodiguent des services et se font les porte-parole de préoccupations communes. Bref, un secteur qui est essentiel à notre mieux-être collectif.

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole travaillent depuis longtemps côte à côte. *L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* vient ouvrir une ère nouvelle de collaboration et de respect.

Cet accord pose les jalons d'une relation solide et dynamique entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Je crois qu'il nous inspirera à continuer d'unir nos efforts pour bâtir un pays encore meilleur. Telle a toujours été la voie canadienne, et c'est une tradition que notre gouvernement est fier de maintenir à l'aube du XXI[e] siècle.

Jean Chrétien

OTTAWA
2001

Avant-propos

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont une longue tradition de collaboration en regard du mieux-être des Canadiens et des Canadiennes. Nous partageons l'engagement d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, et de favoriser le développement de communautés dynamiques. Notre relation repose sur des assises solides, basées sur la confiance et le respect mutuel.

Il y a un peu plus d'un an, nous avons lancé, conjointement, l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, visant à doter le secteur bénévole de meilleurs moyens et à renforcer la relation que nous entretenons et ce, dans le but d'améliorer les services que nous offrons. Un groupe de référence de ministres, agissant au nom du gouvernement du Canada, en a assumé la direction, alors qu'un groupe directeur représentant le secteur bénévole et communautaire en faisait de même pour le secteur. L'un des éléments-clés de cette Initiative consistait à élaborer un Accord qui présenterait les orientations de la relation gouvernement-secteur bénévole, clarifierait les principes la régissant, tout cela pour la rendre encore meilleure.

Le processus conjoint d'élaboration de l'Accord illustre bien la solidité des liens qui unissent le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Le travail de la Table conjointe sur l'Accord, chargée de rédiger le document et de mener des consultations à l'échelle du pays, s'est effectué dans la transparence et dans le respect. Cet Accord, croyons-nous, permettra aux différents intervenants de poursuivre dans cette voie.

L'Accord est une étape déterminante dans le renforcement de notre relation. Nous devons maintenant passer à la prochaine étape : mettre en pratique les dispositions de cet Accord. Ce n'est qu'à la lumière du renforcement de notre relation, fondée sur des valeurs et principes communs, que nous pourrons juger de son succès.

C'est avec plaisir que nous continuerons notre collaboration sur cette base, dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes.

L'honorable Lucienne Robillard
Présidente, Groupe de référence ministériel sur le secteur bénévole[1]

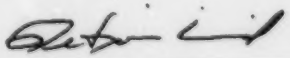

Marlene Deboisbriand
Présidente, Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire[1]

[1] *La liste des membres figure en annexe*

Lettre d'accompagnement

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*.

Le but de cet Accord est d'accroître la capacité du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. Nous croyons qu'il favorisera une plus grande compréhension entre les deux secteurs tout en fournissant le cadre dans lequel cette relation pourra se développer et progresser.

Un groupe de travail appelé Table conjointe sur l'Accord, qui réunissait quatorze individus oeuvrant au sein du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, a rédigé le texte de l'Accord. Les membres de cette Table ont été choisis de manière à refléter la diversité des ministères fédéraux et organismes bénévoles et communautaires.

Pour assurer l'écoute d'un grand nombre de points de vue, la Table conjointe sur l'Accord a effectué deux rondes de consultation au cours de l'été et l'automne 2001. Des gens provenant d'une vaste gamme d'organismes du secteur bénévole et communautaire ainsi que des ministères et organismes fédéraux ont profité de ces consultations pour faire valoir leurs points de vue. Des efforts particuliers ont également été faits pour rejoindre les Canadiens et les Canadiennes en milieu rural et les minorités visibles. Des fonctionnaires provinciaux et territoriaux ainsi que des représentants de groupes autochtones, du secteur privé, de syndicats et du milieu universitaire ont aussi pu participer à cet exercice de consultation.

Il s'est dégagé de ces démarches un consensus remarquable au sujet du contenu de l'Accord et des valeurs, des principes et des engagements nécessaires à l'établissement d'une relation encore plus solide entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire.

Nous remercions les Canadiens et les Canadiennes qui, au nombre de plus de 2 000, ont participé aux consultations. Nous espérons que l'Accord débouchera non seulement sur des relations plus

efficaces et plus fructueuses entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada, mais aussi sur une plus grande compréhension de l'apport considérable du secteur bénévole et communautaire à notre qualité de vie.

Nous voulons également remercier les membres du personnel du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire et du Groupe de travail sur le secteur bénévole du Bureau du Conseil privé, qui ont participé aux travaux de la Table conjointe sur l'Accord et fourni un soutien logistique. Ils ont effectué leur travail avec professionnalisme, faisant preuve de l'esprit de collaboration que l'Accord cherche à établir.

Les membres de la Table conjointe se consacreront, au cours des prochains mois, à formuler des recommandations pour la mise en œuvre de l'Accord. Ceci consistera notamment à dresser un plan pour suivre les progrès réalisés et en faire rapport, ainsi qu'à proposer des codes de bonnes pratiques pour orienter les interactions futures.

Les consultations ayant révélé un véritable appui au contenu et au but de l'Accord, nous sommes fiers de recommander ce document au gouvernement du Canada et au secteur bénévole et communautaire.

Lynne Toupin
Coprésidente pour le secteur
Table conjointe sur l'Accord[2]

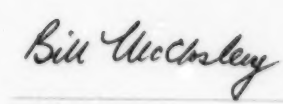

Bill McCloskey
Coprésident pour le gouvernement
Table conjointe sur l'Accord[2]

[2] *La liste des membres de la Table figure en annexe*

Table des matières

Introduction

Le contexte 2
Les parties à cet Accord 3
La portée de l'Accord 4
La raison d'être de l'Accord – Pourquoi, et pourquoi maintenant 4
L'origine de l'Accord 5

L'Accord

I Le but de l'Accord 7

II Les valeurs

La démocratie 7
Le civisme actif 7
L'égalité 7
La diversité 7
L'inclusion 7
La justice sociale 8

III Les principes

L'indépendance 8
L'interdépendance 8
Le dialogue 8
La coopération et la collaboration 9
La responsabilité envers les Canadiens et les Canadiennes 9

IV Les engagements à agir

Les engagements communs 9
Les engagements du gouvernement du Canada 9
Les engagements du secteur bénévole et communautaire 10

V L'application de l'Accord 10

Conclusion 11

Annexe A – Groupe de référence ministériel sur le secteur bénévole 12

Annexe B – Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire 13

Annexe C – Table conjointe sur l'Accord 15

Introduction

LE CONTEXTE

Les bénévoles et le personnel de milliers d'organismes du secteur bénévole et communautaire oeuvrent quotidiennement, au Canada, pour le changement et l'amélioration de leurs collectivités. C'est « l'approche canadienne ». Le secteur bénévole et communautaire[3] constitue l'un des trois piliers de la société canadienne, les deux autres étant le secteur public[4] et le secteur privé. Notre qualité de vie, notre force économique et la vitalité de nos institutions démocratiques dépendent de la vigueur de ces secteurs interdépendants et de l'aide qu'ils se donnent l'un à l'autre.

Les groupes du secteur bénévole et communautaire touchent à pratiquement tous les aspects de notre société, de la justice sociale aux sports et aux loisirs, sans oublier les droits de la personne, l'environnement, la santé, la religion, les arts et la culture. Ils assurent des services essentiels aux Canadiens et aux Canadiennes, défendent des causes communes, soutiennent le développement économique et communautaire au Canada et partout dans le monde, et recueillent des fonds.

Le secteur bénévole et communautaire a en outre contribué à la mise sur pied de la plupart des services publics que nous considérons aujourd'hui comme des éléments essentiels d'une société compatissante : les écoles, les hôpitaux, l'aide aux défavorisés, le soin aux enfants dans le besoin. Tous ces services ont d'abord été des initiatives bénévoles. Aujourd'hui, le secteur public et le secteur bénévole et communautaire participent tous deux à la prestation de ces services.

Les organismes du secteur bénévole et communautaire contribuent aux débats sur les politiques publiques par leur savoir, leur expertise et la compassion acquise auprès des collectivités et des particuliers et proposent des priorités aux gouvernements. En encourageant les gens à participer et à travailler ensemble à des causes communes, le secteur renforce l'engagement des citoyens, prête voix à ceux qui n'en ont pas, permet l'expression de points de vue multiples sur un grand nombre de questions, et donne aux gens des occasions d'exercer les compétences de la vie démocratique.

Le secteur bénévole et communautaire offre à ses millions de bénévoles diverses possibilités de contribuer à la vie de leurs collectivités. Le terme « bénévoles » désigne tous ceux et celles qui choisissent de travailler, sans rémunération, au soutien d'une cause ou au mieux-être d'autrui. Ils le font de manière tantôt

[3] *Est également connu sous les noms de secteur sans but lucratif, tiers secteur, secteur non gouvernemental, secteur communautaire et secteur des activités de bienfaisance.*

[4] *Désigne les différents ordres de gouvernement – fédéral, provincial, territorial, régional et local.*

officielle, par le biais d'un organisme, tantôt officieuse, en apportant leur participation et leur aide. Le bénévolat prend différentes formes, selon les diverses cultures et régions du pays. Les hommes et les femmes qui s'y adonnent se sont engagés à changer les choses et sont convaincus de l'utilité de leur action.

Les Autochtones occupent une place particulière dans la société canadienne, d'où la nécessité d'interpréter ou d'appliquer différemment le contenu de cette entente-cadre de façon à refléter leur point de vue.

On retrouve des bénévoles dans les trois secteurs[5], mais c'est le secteur bénévole et communautaire qui a été développé par des bénévoles et qui continue à faire le plus pour les mobiliser. Ce riche réseau d'organismes que l'on appelle le secteur bénévole et communautaire contribue à faire du Canada un pays humain, compatissant et prospère, et constitue l'une des forces pour lesquelles le Canada est reconnu dans le monde entier.

LES PARTIES À CET ACCORD

Le secteur bénévole et communautaire

Cet Accord s'applique au secteur bénévole et communautaire. Celui-ci se compose d'organismes qui existent au bénéfice du public, qui sont autonomes, qui ne distribuent aucun profit à leurs membres et qui dépendent dans une large mesure de bénévoles. Personne n'est tenu d'appartenir à ces organismes ni d'y participer, et ils sont indépendants et distincts, sur le plan institutionnel, des structures officielles du gouvernement et du secteur privé. Bien que plusieurs organismes du secteur bénévole et communautaire comptent sur des employés salariés pour accomplir leur travail, tous dépendent de bénévoles, tout au moins pour ce qui est de leurs conseils d'administration.

Le secteur bénévole et communautaire est vaste; il comprend approximativement 180 000 organismes sans but lucratif (dont 80 000 sont enregistrés comme organismes de bienfaisance) et des centaines de milliers d'autres groupes bénévoles non constitués en société. En 2000, 6,5 millions de personnes ont donné de leur temps à un organisme du secteur bénévole et communautaire; de plus, celui-ci a employé 1,3 million de personnes. Cette multitude d'organismes de toutes sortes va des petits groupes communautaires aux grands organismes-cadres nationaux, et comprend des groupements tels que des associations de quartier, des clubs de services, des coalitions de défense de droits, des banques alimentaires, des centres d'hébergement, des maisons de transition, des orchestres symphoniques, des clubs sportifs locaux.

[5] *Des employés dont le travail est rémunéré œuvrent aussi dans les trois secteurs. Bon nombre des employés sont représentés par des syndicats qui leur permettent aussi de s'engager dans des activités dont eux-mêmes, leur organisme ou leur collectivité peuvent profiter.*

Le gouvernement du Canada

Cet Accord s'applique aux ministères et organismes du gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada touche d'une façon ou d'une autre presque tous les aspects de notre existence. Chaque jour, des millions de Canadiens et de Canadiennes bénéficient des services essentiels que leur offre le gouvernement, qu'il s'agisse de la sécurité nationale, du maintien de la paix, de la défense des droits et libertés, de la conservation de l'environnement, de la protection de la santé, de l'entretien des parcs nationaux et des trésors patrimoniaux, du progrès des communications et de la technologie, des lignes directrices et des services en matière de transport, et de bien d'autres encore.

Le gouvernement du Canada joue également un rôle majeur dans le développement de l'économie du pays et de l'économie mondiale. De plus, il entretient des relations diplomatiques avec d'autres pays. Enfin, c'est lui qui fait les lois et les règlements, qui sont applicables à toute la population et touchent une bonne partie de tout ce qui fait notre quotidien.

LA PORTÉE DE L'ACCORD

L'Accord met l'accent sur la relation entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont des relations avec d'autres ordres de gouvernement (provincial, territorial, local), des organismes du secteur privé et des syndicats. Ces relations ont toutes une histoire et une dynamique propres. L'Accord reconnaît l'importance de ces relations, mais il ne s'applique pas à elles.

L'Accord reconnaît également que de nombreux organismes du secteur bénévole et communautaire ne travaillent pas directement avec le gouvernement du Canada, mais sont affectés par le contexte réglementaire, économique et social que celui-ci définit. Il admet qu'il y a des circonstances où le gouvernement du Canada et les organismes du secteur bénévole et communautaire pourront proposer des lignes de conduite différentes en matière de politiques ou choisir d'aborder séparément des questions d'intérêt commun.

Cet Accord n'oblige pas le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire à travailler ensemble; au contraire, il expose les valeurs et les principes qui vont régir leur relation lorsqu'ils décident de le faire.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'ACCORD – POURQUOI, ET POURQUOI MAINTENANT

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont une longue tradition de collaboration pour atteindre des buts communs. Tous deux estiment, toutefois, qu'il est avantageux d'officialiser la relation au moyen d'un accord, pour favoriser une plus grande compréhension mutuelle et des modes de collaboration plus solidaires.

Un certain nombre de facteurs ont été à l'origine de cet Accord :

- À la fin du dernier millénaire, la mondialisation, la diversité croissante de la population, les nouvelles réalités économiques et sociales et les changements dans les rôles des gouvernements se sont traduits par une pression accrue sur le secteur bénévole et communautaire, ce qui a amené les deux parties à rechercher de meilleurs moyens de travailler ensemble, et avec d'autres.
- Au cours de la dernière décennie, on a également pris beaucoup plus conscience du secteur bénévole et communautaire et de la contribution qu'il apporte à la société civile : il prête voix aux citoyens et citoyennes, cerne des questions importantes et nouvelles, influence les politiques et assure des services importants. L'idée du « secteur bénévole et communautaire en tant que secteur » a fait son chemin dans la conscience du public et dans le secteur.
- Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada sont tous deux vastes et diversifiés. Il importe que chacun sache à quoi s'attendre de l'autre et prenne conscience des rôles, des objectifs et des points de vue de l'autre.
- Un certain nombre de provinces et d'autres pays ont pu apprécier les avantages de mettre par écrit la vision de la relation entre leurs gouvernements et le secteur bénévole et communautaire et ce que l'on en attend. Par exemple, en 1998, l'élaboration de concordats entre le gouvernement et le secteur bénévole au Royaume-Uni a suscité un intérêt partout dans le monde.

L'ORIGINE DE L'ACCORD

En 1995, douze organismes-cadres nationaux représentant une grande partie de la diversité du secteur bénévole et communautaire ont créé la Table ronde sur le secteur bénévole et communautaire, afin de permettre au secteur de se faire entendre plus efficacement. Les objectifs visés par la Table ronde étaient d'améliorer la relation entre le secteur et le gouvernement du Canada, de renforcer les moyens d'action du secteur et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire le régissant.

En 1997, la Table ronde sur le secteur bénévole et communautaire a confié à une commission d'enquête indépendante le mandat d'étudier les questions de responsabilité et de gouvernance relatives au secteur bénévole et communautaire. La commission d'enquête – appelée « Commission Broadbent » – a publié son rapport final en 1999, sous le titre *Consolider nos acquis : pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole et communautaire au Canada*. Le rapport contenait, à l'intention du secteur bénévole et communautaire et des gouvernements, 41 recommandations visant à renforcer l'efficacité des moyens d'action du secteur.

Au cours de la même période, le gouvernement du Canada se penchait également sur sa relation avec le secteur

bénévole et communautaire. Le gouvernement a reconnu que sa capacité d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes était liée à la force et à la vitalité du secteur bénévole et communautaire.

Après la publication du rapport de la Commission Broadbent, des représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada ont formé trois groupes de travail – appelés « tables conjointes » – afin de formuler des recommandations sur les relations entre le secteur et le gouvernement, de renforcer les moyens d'action du secteur bénévole et communautaire et d'améliorer la réglementation et la législation. Leur rapport, *Travailler ensemble*, déposé en août 1999, contenait 26 recommandations.

Le discours du Trône de 1999 a réitéré l'engagement du gouvernement à développer sa relation avec le secteur bénévole et communautaire. En juin 2000, le gouvernement du Canada a annoncé le financement de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, qui incluait l'élaboration d'un Accord.

La Table conjointe sur l'Accord a été établie; elle avait pour mandat d'élaborer un accord, de mener de vastes consultations sur son contenu, et d'élaborer les mesures nécessaires à sa mise en application, ces mesures devant elles aussi être l'objet de consultations. Une ébauche de l'Accord a vu le jour et, au cours de l'été et de l'automne 2001, des consultations sur son contenu et sa démarche ont eu lieu d'un bout à l'autre du Canada. Des représentants d'un grand nombre d'organismes du secteur bénévole et communautaire et d'autres personnes s'intéressant à celui-ci ont présenté leurs points de vue et donné des conseils sur le projet d'Accord et sur ce qu'il pourrait signifier pour leur organisme et leur collectivité. Les ministères et les organismes du gouvernement du Canada ont été consultés. Le monde des affaires, des syndicats, des organismes autochtones, des groupes représentant les minorités visibles, des institutions universitaires et des groupes de réflexion et de recherche sur les politiques ont été invités à donner leurs avis. De nombreux particuliers ont également fait part de leurs opinions.

L'idée d'un accord a été favorablement accueillie. Un consensus général s'est dégagé sur les valeurs et les principes présentés dans l'Accord. Fondé sur cette vaste participation et sur les nombreux appuis obtenus, cet Accord est soumis, au gouvernement du Canada et au secteur bénévole et communautaire.

L'Accord

I. LE BUT DE L'ACCORD

Le but de l'Accord est de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire et celle du gouvernement du Canada de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

Cet Accord tire sa force du travail conjoint dont il résulte. Ce n'est pas un document juridique, mais il vise à guider l'évolution de la relation en précisant les valeurs, les principes et les engagements communs qui détermineront les pratiques futures. Il met l'accent sur ce qui unit le secteur et le gouvernement, il reconnaît la contribution de chacun, et il respecte les forces particulières et les méthodes de travail différentes de chaque partie.

L'Accord représente un engagement public du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire à travailler ensemble de manière plus ouverte, plus transparente, plus cohérente et plus coopérative. Lorsqu'ils travaillent ensemble, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire cherchent à remplir les engagements précisés dans l'Accord et à améliorer ainsi la qualité de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

II. LES VALEURS

L'Accord se fonde sur les six valeurs canadiennes énumérées ci-dessous, qui sont les plus pertinentes à la relation entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire. Ces valeurs sont étroitement liées les unes aux autres et, ensemble, elles créent le climat favorisant l'amélioration et la mise en valeur de la vie de tous les Canadiens et Canadiennes :

La démocratie – respecter le droit de s'associer librement, d'exprimer ses opinions librement et de promouvoir une cause.

Le civisme actif – accepter la participation ou l'engagement actif des particuliers et des collectivités au développement de la société, par une activité politique, une action bénévole, ou les deux.

L'égalité – respecter les droits garantis aux Canadiens et aux Canadiennes dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, et respecter les droits des personnes, dans le monde entier, tels que définis par les Nations Unies dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La diversité – respecter le riche éventail de cultures, de langues, d'identités, d'intérêts, de points de vue, de compétences et de collectivités au Canada.

L'inclusion – accepter l'expression et la représentation de la diversité, et respecter le droit de chacun de parler et d'être écouté.

La justice sociale – assurer une pleine participation à la vie sociale, économique et politique des collectivités.

III. LES PRINCIPES

L'Accord se fonde sur les principes directeurs suivants :

L'indépendance

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire sont autonomes, ils ont des forces particulières et des responsabilités distinctes, et ils conviennent de ce qui suit :

- le gouvernement du Canada doit rendre compte de ses actes à tous les Canadiens et Canadiennes, et il a la responsabilité de déterminer les questions d'intérêt national et de mobiliser les ressources nécessaires pour les traiter, d'établir des politiques et de prendre des décisions qui répondent le mieux aux intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes;
- les organismes du secteur bénévole et communautaire doivent rendre compte à ceux qui les appuient aussi bien qu'à leurs clients lorsqu'ils dispensent des services, organisent des activités et jouent un rôle de représentation aux échelons local, national et international;
- l'indépendance des organismes du secteur bénévole et communautaire comprend leur droit, tout en respectant la loi, de contester les politiques, les programmes et les lois de l'État et d'y proposer des changements;
- l'action sociale (défense d'une cause) est inhérente au débat et à l'évolution dans une société démocratique et, sous réserve des principes qui précèdent, elle ne devrait affecter aucune relation de financement qui pourrait exister.

L'interdépendance

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada reconnaissent que :

- les actions de l'un peuvent avoir des répercussions directes ou indirectes sur l'autre puisque les deux partagent souvent le même objectif d'assurer le bien commun, qu'ils interviennent dans les mêmes sphères de la vie et qu'ils servent les mêmes clients;
- chacun entretient des rapports complexes et importants avec d'autres instances (les entreprises, les syndicats, les gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux, etc.), et l'Accord n'a nullement pour but d'affecter ces autres relations.

Le dialogue

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada, reconnaissant que le partage d'idées, de points de vue et d'expériences contribue à l'amélioration de la compréhension, de la détermination de priorités et de l'élaboration de politiques, conviennent de ce qui suit :

- le dialogue doit être ouvert, respectueux, éclairé et soutenu, et accueillir une variété de points de vue;
- le dialogue doit s'établir de façon à respecter l'information confidentielle de chaque partie et à susciter et maintenir la confiance;

- les processus et les structures de gouvernance doivent être conçus de manière à assurer un dialogue soutenu.

La coopération et la collaboration

Le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire conviennent qu'une intervention conjointe dans des secteurs d'intérêts communs contribue à renforcer le tissu social des collectivités et à mobiliser davantage les citoyens, et ils s'entendent sur le fait que :

- lorsqu'ils travaillent de concert à définir des priorités communes ou des objectifs complémentaires, le climat de coopération et de collaboration s'en trouve amélioré;
- leurs façons de travailler ensemble doivent être souples, et elles doivent respecter la contribution des autres ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles ils sont soumis.

La responsabilité envers les Canadiens et les Canadiennes

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada ont, en plus de leurs responsabilités distinctes, celle de conserver la confiance des Canadiens et des Canadiennes en :

- assurant la transparence, des normes de conduite élevées et une saine gestion lorsqu'ils travaillent ensemble;
- suivant de près les résultats et en en faisant rapport.

IV. LES ENGAGEMENTS À AGIR

Les valeurs et les principes de l'Accord sont le point de départ du développement de la relation. Le succès de cette démarche dépendra des actions et des pratiques du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire en vue du mieux-être de tous les Canadiens et Canadiennes. Les engagements énoncés ci-après seront essentiels pour faire face à l'avenir.

Les engagements communs

Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada s'engagent à :

- agir d'une manière compatible avec les valeurs et les principes énoncés dans le présent Accord;
- élaborer les mécanismes et les processus nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord;
- travailler ensemble, au besoin, pour atteindre des buts et des objectifs communs;
- promouvoir une prise de conscience et une compréhension de la contribution apportée par chacun à la société canadienne.

Les engagements du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'engage à :

- reconnaître et prendre en considération les conséquences de ses lois, règlements, politiques et programmes sur les organismes du secteur bénévole et communautaire, y compris l'importance des politiques et des pratiques de financement pour l'évolution de la relation et le renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire;
- reconnaître le besoin d'établir un dialogue ouvert, éclairé et soutenu

avec le secteur bénévole et communautaire, afin que celui-ci puisse apporter son expérience, son expertise, ses connaissances et ses idées à l'élaboration de meilleures politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes;

- se pencher sur la question de la responsabilité ministérielle quant au développement continu de sa relation avec le secteur bénévole et communautaire.

Les engagements du secteur bénévole et communautaire

Le secteur bénévole et communautaire s'engage à :

- continuer de déterminer les questions et les tendances importantes ou nouvelles dans les collectivités, d'y répondre ou de les présenter au gouvernement du Canada;
- faire en sorte que toutes les composantes du secteur bénévole et communautaire puissent être représentées auprès du gouvernement du Canada et se faire entendre de ce dernier, assurant ainsi la mobilisation et la participation des diverses composantes du secteur;
- se pencher sur la question de la responsabilité du développement continu de sa relation avec le gouvernement du Canada.

V. L'APPLICATION DE L'ACCORD

L'Accord est un point de départ. L'application de ses dispositions exigera certaines mesures. Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada conviennent d'élaborer, en temps opportun :

- des structures organisationnelles appropriées pour mettre en application les dispositions de l'Accord, au gouvernement du Canada comme dans le secteur bénévole et communautaire;
- des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, pour résoudre les conflits, pour convenir des étapes suivantes, et pour examiner les possibilités stratégiques de collaboration future;
- des codes ou des normes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire sur des points particuliers de la relation, comme le dialogue sur les politiques, le financement et d'autres questions à préciser;
- l'organisation d'une réunion régulière des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus;
- des mesures continues pour mieux sensibiliser les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et Canadiennes, aux dispositions de l'Accord.

Le but visé est que l'Accord et son plan de mise en œuvre procurent un cadre de travail propice pour aider le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada à mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

Conclusion

Les Canadiens et les Canadiennes comptent sur des collectivités fortes, vivantes et actives, et travaillent à bâtir une société vigoureuse, juste et inclusive qui reconnaît l'importance des valeurs et des principes, qui encourage le déploiement de toute la gamme des activités humaines, et où les personnes et les collectivités peuvent s'épanouir pleinement. Cet Accord est le point de départ du renforcement de la relation entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes à se doter de la société à laquelle ils aspirent.

Annexe A

GROUPE DE RÉFÉRENCE MINISTÉRIEL SUR LE SECTEUR BÉNÉVOLE

Présidente :

L'honorable Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure

L'honorable Herbert Eser Gray
Vice-premier ministre

L'honorable Brian Tobin
Ministre de l'Industrie

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

L'honorable Allan Rock
Ministre de la Santé

L'honorable Martin Cauchon
Ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)

L'honorable Jane Stewart
Ministre du Développement des ressources humaines

L'honorable Maria Minna
Ministre de la Coopération internationale

L'honorable Hedy Fry
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Condition féminine)

Annexe B

GROUPE DIRECTEUR DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

Paddy Bowen
Directrice générale
Bénévoles Canada*

Marlene Deboisbriand
Présidente, Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire
Première vice-présidente et chef des opérations
Le Centraide-United Way au Canada*

Colleen Ford
Directrice générale
Association canadienne des parcs et loisirs*

Bonnie Greene*
Directrice des programmes, Division de la Mission
Église unie du Canada

Al Hatton
Directeur général
Le Regroupement des organisations nationales bénévoles*

Patrick Johnston
Président et directeur général
Le centre canadien de philanthropie*

Sol Kasimer
Directeur général, YMCA Canada pour le Conseil canadien des organismes bénévoles en santé*

Colleen Kelly
Directrice générale
Volunteer Vancouver

Victor Lachance
Président et directeur général
Centre canadien pour l'éthique dans le sport*

Marcel Lauzière
Directeur général
Conseil canadien de développement social*

Suzanne Lawson
Directrice exécutive nationale
Société canadienne de sclérose latérale amyotrophique

Susan Lewis
Présidente
Le Centraide-United Way de Winnipeg

Don McCreesh
Président, Conseil d'administration
YMCA of Greater Toronto

Esperanza Moreno
Directrice adjointe
Conseil canadien pour la coopération internationale*

Ann Mowatt
Présidente sortante, Conseil d'administration
Le Regroupement des organisations nationales bénévoles

** indique organisation membre ou représentant de la Table ronde du secteur bénévole et communautaire*

Martha Parker
Directrice générale
Volunteer Calgary

Monica Patten
Présidente et directrice générale
Les fondations communautaires du Canada*

Lucie Rémillard
Présidente et directrice générale
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine

Penelope Rowe
Directrice générale
Community Services Council, Newfoundland & Labrador

Lynne Toupin
Directrice générale
Canadian Co-operative Association

Michael Weil
Président et directeur général
Le YMCA de Montréal

Megan Williams
Directrice générale
Conférence canadienne des arts*

Bob Wyatt
Directeur général
La Fondation Muttart

Réseau canadien de l'environnement*

Dr. Anu Bose
Représentante du groupe de référence national des minorités visibles du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Doreen Saulis
Représentante du groupe de référence autochtone du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

** indique organisation membre ou représentant de la Table ronde du secteur bénévole et communautaire*

Annexe C

TABLE CONJOINTE SUR L'ACCORD

La Table conjointe sur l'Accord a été établie à l'automne 2000 comme partie intégrante de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Le mandat de la Table consistait à développer une entente-cadre, soit l'Accord, et à instaurer des processus pour surveiller et rendre compte de l'application de l'Accord afin d'améliorer la façon dont le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire travaillent ensemble pour le bien-être des Canadiens et des Canadiennes.

La Table est conjointement coprésidée et se compose d'un nombre égal de représentants du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire. Le travail qu'ils accomplissent est le résultat d'un consentement mutuel des deux secteurs.

Les représentants du gouvernement du Canada et les membres du secteur bénévole et communautaire qui ont élaboré cet Accord sont :

Lynne Toupin (coprésidente)
Directrice générale
Canadian Co-operative Association

Huguette Beauchamp
Présidente
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Colleen Ford
Directrice générale
Association canadienne des parcs et loisirs

Al Hatton
Directeur général
Le Regroupement des organisations nationales bénévoles

Wayne Helgason
Directeur général
Social Planning Council of Winnipeg

Bill McCloskey (coprésident)
Commissaire adjoint
Agence des douanes et du revenu du Canada

Guillaume Bissonnette[1]
Directeur général
Finances Canada

Kristine Burr
Sous-solliciteure générale adjointe
Solliciteur général Canada

Matthew King[2]
Sous-ministre adjoint
Pêches et Océans Canada

Martha Nixon
Sous-ministre adjointe
Citoyenneté et Immigration Canada

Graham Stewart
Directeur général
Société John Howard du Canada

Elaine Teofilovici
Directrice générale
YWCA of/du Canada

Jean-Guy Saint-Martin
Sous-ministre adjoint
Développement économique Canada

Susan Scotti
Sous-ministre adjointe
Développement des ressources humaines Canada

[1] **Guillaume Bissonnette** remplacé par :
Réal Bouchard
Directeur
Finances Canada
en septembre 2001

[2] **Matthew King** remplacé par :
Eva Kmiecic
Sous-commissaire
Gendarmerie royale du Canada
en septembre 2001

L'élaboration et la publication de cet Accord, par la Table conjointe sur l'Accord, ont été rendues possible grâce à l'appui continu d'une équipe spécialisée, composée de membres du personnel du Groupe de travail sur le secteur bénévole (Bureau du Conseil privé) et du Secrétariat de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Ceux-ci ont guidé le travail de recherche et l'élaboration de l'Accord et, ils ont apporté leur expérience et leurs connaissances au service des membres de la Table conjointe sur l'Accord et les ont conseillés tout au long du processus.

Les membres de l'équipe ayant apporté ce précieux soutien sont :

Susan Carter
Joanne Cousineau
Gary Evans
Susan Fletcher
Georges Grujic
Rebecca Hales
Kate Humpage
Micheline Lavoie
Peter Mathieson

De nombreuses personnes ont également fourni leur appui en matière de politiques, de communication et de consultation, ce qui a été essentiel au succès du projet.

Participante à titre d'observatrice : Susan Phillips, Professeure agrégée, Université Carleton.